



**Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial**

CRPN

A TOUS PNC TOUTES COMPAGNIES

BS 14-08-000

AOUT 2014

2013 : UN BILAN CONTRASTÉ

Si le rapport d'activité de l'année 2013 présenté lors du conseil d'administration de la CRPN affiche un résultat net de l'exercice 2013 en bénéfice de 60 M€, il est néanmoins révélateur des difficultés que traverse aujourd'hui le secteur du transport aérien.

En effet le déficit du régime (rapport entre cotisations et prestations) s'est encore accentué avec un déficit de 106 M€ contre 93 M€ en 2012. Si le résultat net est positif, c'est dû uniquement aux bons résultats des réserves mobilières (+150 M€) et immobilières (+16 M€).

Les réserves de notre caisse s'élèvent à 3,6 Md€ en valeur de marché pour le portefeuille mobilier et 785 M€ en valeur de marché pour l'immobilier.

Du côté des points négatifs :

- Une augmentation du nombre de liquidations importantes notamment du fait des PDV de fin d'année.
- Une stagnation des cotisations affiliées par manque de recrutements.
- Une non augmentation des rémunérations.

Du côté des points positifs :

- Des victoires sur le plan judiciaire pour travail dissimulé contre Ryan air et Vélis avec à la clef des cotisations supplémentaires.
- Une gestion rigoureuse et efficace des réserves qui a permis de générer un bénéfice important.

QUELLE PERSPECTIVE POUR LA CRPN ?

Force est de constater que les cotisations n'équilibrent pas les pensions et que sans les réserves notre caisse serait déficitaire. Notre caisse repose sur le seul secteur du transport aérien dans lequel notre Compagnie a une part prépondérante. Ce sont donc bien les résultats et la croissance d'Air France qui déterminent en grande partie la santé financière de notre caisse de retraite.

La réforme de 2012 qui durcit les conditions de départ sur une période de 10 ans n'a pas encore permis d'atteindre un point d'équilibre. Les années qui viennent devront démontrer que les choix effectués dans le cadre de la réforme de 2012 étaient les bons, et de nature à assurer la Pérennité de la CRPN. Rappelons que cette réforme faite sur mesure pour les pilotes d'Air France les plus favorisés « les plus hauts salaires et les carrières les plus longues » aura pour effet d'augmenter leur pension de plus de 10%. Augmenter les pensions alors que notre caisse est en difficulté est irresponsable.

Le SNPNC au sein du Conseil d'administration de la CRPN ne cesse de dénoncer les augmentations de pension accordées aux PNT, voté par Air France et validé par le gouvernement de l'époque. Vos représentants PNC se montrent également particulièrement vigilants à ce que notre caisse de retraite reste indépendante et spécifique aux navigants face aux appétits d'autres régimes souhaitant mettre la main sur nos réserves.

Le SNPNC défend au sein du conseil d'administration un régime de retraite solidaire qui prenne en compte la pénibilité de notre métier.